



## OFFRE D'EMPLOI

**Titre de l'emploi :** Technicien en urbanisme et environnement

**Statut d'emploi :** Poste permanent

Temps plein : 8 h 30-16 h 30 (35h/semaine)

**Supérieur immédiat :** Directeur du service de l'urbanisme

Val-Morin est une municipalité des Laurentides, campée entre montagnes et lacs qui offre, en toutes saisons, des attraits naturels et culturels reconnus et appréciés des citoyens comme des villégiateurs. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment la station de ski Belle-Neige, le Parc régional Val-David-Val-Morin, le Centre de yoga Sivananda, le Théâtre du Marais de Val-Morin, la plage du lac Raymond, le parc linéaire le P'tit Train du Nord et le Club de golf Val-Morin.

### Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du directeur du Service de l'urbanisme, le technicien en urbanisme et environnement est appelé à recevoir les demandes des citoyens et à collaborer au traitement des plaintes, à la saisie de données ainsi qu'à la réalisation de visites d'inspection qui visent à assurer le respect de la réglementation concernant l'environnement et l'urbanisme sur le territoire. Il met en œuvre les plans d'action et initiatives municipales en matière d'environnement et est notamment responsable de coordonner les rencontres et les actions du comité consultatif en environnement.

### Principales tâches et responsabilités

- Reçoit les diverses demandes et plaintes par téléphone, par courriel ou en personne;
- Procède à l'étude, l'analyse et l'émission de certaines demandes de permis et certificats d'autorisation;
- Effectue, à l'aide de son véhicule personnel, des visites d'inspection sur le territoire pour faire le suivi des permis et certificats d'autorisation (la Municipalité rembourse les frais de déplacement);
- Effectue des patrouilles afin de faire respecter certaines dispositions de divers règlements;
- Traite les plaintes relatives à l'urbanisme et à l'environnement et en effectue le suivi;
- Réalise des enquêtes suite à des plaintes ou des inspections, procède à l'émission de préavis d'infraction et rédige des rapports afin qu'un suivi soit réalisé;
- Rédige les avis et constats d'infraction, en assure le suivi et agit à titre de représentant de la Municipalité dans les dossiers de la Cour municipale;
- Collabore aux différents projets du Service d'urbanisme, notamment l'application de la réglementation concernant les quais, la protection des berges et des bandes riveraines;
- Exécute différents travaux administratifs relevant de l'urbanisme et de l'environnement;
- Accomplit toute autre tâche à la demande de son supérieur immédiat.

### **Exigences du poste**

- DEC en aménagement du territoire ou diplôme d'études collégiales dans un domaine équivalent ou un AEC;
- Bonne connaissance des lois et règlements dont la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Grande autonomie;
- Facilité en communication verbale et écrite;
- Forte habileté pour les relations avec le public et pour le travail d'équipe;
- Posséder un véhicule et un permis de classe 5 valide;
- Discrétion et capacité à gérer de l'information de nature confidentielle;
- Esprit d'analyse et de synthèse;
- Rigueur et souci du détail;
- Maîtrise de la suite Microsoft Office et du logiciel AccèsCité Territoire, un atout.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 2022 à :

Municipalité de Val-Morin  
A/S Geneviève St-Amour, adjointe à la direction générale  
6120, rue Morin  
Val-Morin, QC J0T 2R0  
[gstamour@val-morin.ca](mailto:gstamour@val-morin.ca)

Note : seuls les candidats retenus seront contactés. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.